



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question écrite n° 93103

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'avancée de la recherche médicale française relative aux épidémies récurrentes causées par les nombreuses espèces de moustiques dans les outre-mer mais également dans certaines régions du sud de l'Hexagone, à savoir le paludisme, la dengue, le chikungunya et plus récemment le zika. « Le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux santé-environnement. Ces plans ont pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ces plans régionaux s'appuient sur les enjeux prioritaires définis dans le plan national tout en veillant à prendre en compte les facteurs de risques spécifiques aux régions » indique le récent texte modernisant notre système de santé. Il souhaiterait savoir quelle place occupe cette lutte anti-vectorielle contre les moustiques au regard du nombre de victimes dans le monde chaque année (environ 700 000) lié à la contamination virale du fait des moustiques.

Texte de la réponse

Pour lutter contre les maladies vectorielles telles que la dengue, le chikungunya et le zika qui sévissent plus particulièrement en France ultra-marine, les services de lutte anti vectorielle (LAV), formés à la lutte contre les moustiques vecteurs de ces maladies sont opérationnels dans les zones où ils sont implantés. Une surveillance de la présence de ces moustiques est mise en place en France métropolitaine afin de détecter l'extension de leur implantation et de la limiter. Au niveau des territoires principalement concernés, un important travail de communication a été réalisé, avec notamment la mise en place d'actions de mobilisation sociale importantes destinées à associer la population à la lutte contre les moustiques par la suppression des gîtes larvaires (lutte mécanique). La lutte chimique est complémentaire de la lutte mécanique. Les programmes de lutte anti-vectorielle chimique s'organisent essentiellement autour d'actions larvicides et adulticides. Des programmes de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies sont également élaborés localement. L'émergence des résistances des moustiques vecteurs aux biocides autorisés pour la LAV et le nombre restreint de substances disponibles offrent un champ de recherche important pour des moyens de lutte alternatifs (auto dissémination, technique de l'insecte stérile, moustique génétiquement modifié, autres substances chimiques biocides...). Des recherches sont actuellement menées par le Centre national d'étude des vecteurs, l'Institut de recherche et de développement, l'Institut Pasteur, afin d'étudier la relation hôte-vecteur, la résistance des moustiques aux traitements, leur capacité à transmettre ces différents virus. Concernant la recherche médicale, d'importants travaux sont menés par les chercheurs du consortium REACTing sous l'égide d'AVIESAN (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé) qui regroupe notamment l'INSERM, l'IRD, et l'Institut Pasteur. Dans le cas du virus Zika, il s'agit plus particulièrement d'améliorer les méthodes de diagnostic, de développer des traitements, d'analyser les vecteurs et la prévention, d'améliorer la réponse anti-vectorielle ; de développer le partenariat au Brésil avec la Fiocruz et l'université de Sao Paulo ; de suivre la cohorte de femmes enceintes mise en place aux Antilles et en Guyane. La communauté des neurosciences a également été mobilisée sur le plan clinique et fondamental compte tenu du neurotropisme du virus Zika.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93103

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1087

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3332